

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 septembre 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018 (accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Appel à projet ' GNV / BioGNV '

L'ADEME lance un appel à projet dénommé « GNV/ bioGNV », dans l'objectif de soutenir le déploiement de la mobilité Gaz Naturel Véhicules (GNV), en aidant à l'acquisition de véhicules roulant au GNV. Pour le Finistère, le SDEF rassemble les partenaires locaux (collectivités, entreprises) et est le coordonnateur de l'appel à projets.

Dotée d'un fort potentiel de croissance, la filière Gaz Naturel Véhicules (GNV) est aujourd'hui mature en termes technologiques. Néanmoins, des besoins spécifiques apparaissent pour garantir une répartition homogène des stations GNV sur le territoire, alors qu'il existe une nécessité d'approvisionnement pour les transporteurs ou toutes autres flottes captives évoluant à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un territoire.

L'appel à projets national diffusé par l'ADEME vise à créer les conditions du déploiement de la filière GNV. Le principe est de soutenir la demande en avitaillement (les véhicules) afin de favoriser l'émergence de l'offre d'avitaillement (les stations). Tout véhicule fonctionnant au gaz naturel est éligible. Il permettra de poursuivre l'implantation de stations GNV à l'échelle locale, en répondant aux besoins de flottes captives d'une zone, et en contribuant notamment à rassurer les transporteurs routiers de plus longues distances quant à la disponibilité de stations ouvertes.

Le principe retenu dans cet appel à projets est la prise en charge partielle du surcoût à l'investissement généré par la motorisation GNV entre 2018 et 2021. L'assiette des dépenses éligibles sera déterminée notamment par la différence entre le prix d'achat du véhicule GNV et le prix d'achat d'un véhicule diesel équivalent. Le montant de l'aide à l'acquisition de véhicule GNV est fixé, pour les collectivités, à 25 % de l'assiette des dépenses éligibles.

Le SDEF s'est engagé, avec les autres syndicats d'énergie bretons, dans le développement de la mobilité durable avec un réseau de sept stations-services GNV ouvertes au public en Finistère. La première phase de ce projet est soutenue dans le cadre des

investissements d'avenir pour les trois premières stations qui seront construites à Saint-Evarzec, Saint-Martin des Champs et Guipavas. Elles devraient ouvrir en 2019 ou 2020. Dans ce cadre, le SDEF se propose de coordonner, pour le territoire départemental, la réponse à l'appel à projet GNV/BioGNV de l'ADEME.

Quimper Bretagne Occidentale a porté un projet de station ouverte, construite et exploitée par GNVert, qui sera de nature à renforcer l'offre locale pour la distribution de ce carburant alternatif, et pourra être l'occasion de développer les véhicules propres autres que les bus, pour les collectivités et sociétés privées qui le souhaitent. Cet équipement complète la boucle « biogaz » constituée par la production locale de gaz renouvelable.

Le plan de renouvellement du parc roulant de Quimper Bretagne Occidentale prévoit l'acquisition de quatre bus GNV entre 2019 et 2021.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'acter l'acquisition de quatre bus GNV selon le plan pluriannuel de renouvellement du parc roulant ;
- 2 - de solliciter auprès de l'ADEME l'aide à l'acquisition prévue à l'appel à projets « GNV / bioGNV ».